



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2015

Brevet d'Études Professionnelles

« rénové »

FRANÇAIS

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

Examen : BEP <i>« rénové »</i>	Session 2015	SUJET Code : 1507
Spécialité : toutes spécialités	Épreuve : FRANÇAIS	
Durée : 1 h 30	Coefficient : 3	Page 1/6

Objet d'étude : « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'injustice »

Texte 1

L'UNICEF, Fonds des Nations unies pour l'enfance, est une agence des Nations unies (ONU), implantée dans 191 pays, qui a pour vocation d'assurer à chaque enfant santé, éducation, égalité et protection. Sur cette page de son site, est exposé son programme en faveur de l'éducation.

L'éducation constitue un droit de l'homme fondamental : chaque enfant y a droit. Il est indispensable au développement des individus comme des sociétés et il aide à tracer la voie vers un avenir fructueux et productif. (...)

L'éducation permet une vie meilleure. Elle met fin aux cycles générationnels de pauvreté et de maladie et elle donne les moyens de parvenir à un développement durable. Une éducation de base de qualité va permettre aux filles et aux garçons d'être mieux dotés en connaissances et compétences nécessaires à l'adoption d'un comportement tenant compte de leur santé, leur permettant de se protéger contre le VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles, et de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel en matière sociale, économique et politique lorsqu'ils passent à l'adolescence et à l'âge adulte. Ayant reçu une éducation, ils sont mieux en mesure, devenus adultes, d'avoir moins d'enfants, de connaître les pratiques appropriées d'éducation des enfants, et de faire en sorte que leurs enfants commencent l'école à l'âge voulu et soient prêts à apprendre.

En outre, une éducation, suivant une démarche axée sur les droits fondamentaux, permettra de lutter contre les inégalités de nos sociétés, profondément enracinées et souvent sexistes. Des millions d'enfants, notamment les filles, sont exclus de l'école à cause de ces inégalités qui les condamnent à une éducation de très mauvaise qualité, et, au delà, à une vie sans avenir.

L'UNICEF plaide en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous les enfants — filles et garçons — en insistant sur l'égalité entre sexes et l'élimination des disparités de toute sorte. Avec tout un éventail de programmes et d'initiatives

innovants, l'UNICEF met l'accent sur les enfants les plus défavorisés dans le monde : les exclus, les plus vulnérables, les enfants devenus invisibles. (...)

- 25 Trop d'enfants du monde quittent l'école ou reçoivent une éducation ponctuelle et irrégulière. Ces enfants ont des rêves qu'ils ne pourront jamais accomplir, leur potentiel ne sera jamais réalisé. En s'assurant que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité, nous posons les bases de la croissance, la transformation, l'innovation, l'opportunité et l'égalité.

Site de l'UNICEF : <http://www.unicef.org/french/education/>

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Texte 2

Condorcet, philosophe des Lumières, a été député de Paris au sein de l'Assemblée législative pendant la Révolution française. En avril 1792, il présente devant l'Assemblée un projet d'école publique, une organisation générale de l'Instruction publique.

Messieurs,

Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie¹, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là, établir entre les citoyens une égalité de fait, et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi. Tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice. (...)

10 Nous n'avons pas voulu qu'un seul homme dans l'Empire² pût dire désormais : la loi m'assurait une entière égalité de droits, mais on me refuse les moyens de les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi, mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'entoure. On m'a bien appris dans mon enfance que j'avais besoin de savoir ; mais forcé de travailler pour vivre, ces premières notions
15 se sont bientôt effacées ; et il ne m'en reste que la douleur de sentir, dans mon ignorance, non la volonté de la nature, mais l'injustice de la société.

Nous avons cru que la puissance publique devait dire aux citoyens pauvres : la fortune de vos parents n'a pu vous procurer que les connaissances les plus indispensables ; mais on vous assure des moyens faciles de les conserver et de
20 les étendre. Si la nature vous a donné des talents, vous pouvez les développer, et ils ne seront perdus ni pour vous, ni pour la patrie.

Ainsi, l'instruction doit être universelle, c'est à dire s'étendre à tous les citoyens. Elle doit être répartie avec toute l'égalité que permettent les limites nécessaires de la dépense, la distribution des hommes sur le territoire, et le temps, plus ou moins
25 long, que les enfants peuvent y consacrer. Elle doit, dans ses divers degrés,

¹ Industrie : activité.

² Dans l'Empire : sur tout le territoire.

embrasser le système tout entier des connaissances humaines, et assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances et d'en acquérir de nouvelles.

Condorcet, *Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique*, 1792

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Evaluation des compétences de lecture

10 points

Texte 1

1- Quelles sont les principales conséquences négatives du manque d'éducation sur l'ensemble de la société ? (2 points)

Texte 2

2- Pourquoi, pour Condorcet, l'instruction nationale est-elle un devoir de justice ? (2 points)

3- Comment Condorcet s'y prend-il, de la ligne 10 à la ligne 21, pour convaincre les députés de soutenir son projet de loi ? (3 points)

Textes 1 et 2

4- Quels liens pouvez-vous établir entre le texte du site de l'UNICEF (texte 1) et le discours de Condorcet (texte 2) ? (3 points)

Evaluation des compétences d'écriture

10 points

Vous écrivez une suite au texte de l'UNICEF (texte 1) qui débutera par la phrase : « Certains enfants ont des rêves qu'ils ne pourront jamais accomplir. ».

Ce texte de vingt à vingt-cinq lignes respectera les consignes suivantes :

- Vous donnez au moins deux exemples de situations dans le monde où les droits des enfants ne sont pas respectés et vous en montrez les conséquences sur eux-mêmes et sur la société.
- Vous dénoncez ces injustices en faisant référence aux valeurs des philosophes des Lumières.
- Vous appelez les lecteurs à se mobiliser contre ces injustices.